

**Les berberisants maghrebins et l'aménagement du berbère :
Constantes et évolutions**

Ramdane TOUATI

Doctorant, Iremam, Aix-Marseille Université

La politique linguistique des deux principaux États maghrébins berbérophones, le Maroc et l'Algérie, a connu des changements durant ces dernières années. Le statut du berbère a en effet évolué de celui de langue quasiment interdite à celui d'une langue nationale en Algérie (2002) et d'une langue officielle au Maroc (2011).

Ces changements sur le plan constitutionnel ne sont pas sans conséquences sur les études berbères notamment dans le domaine de la sociolinguistique appliquée.

Avant la reconnaissance officielle du berbère et son intégration dans les institutions de l'État, son aménagement était extra-institutionnel. Il était assuré par des berberisants travaillant en dehors de tout cadre institutionnel (en Algérie, au Maroc, en France), et par le monde associatif œuvrant contre la politique linguistique officielle.

La normalisation du berbère poursuivait un processus autonome, éloignée de l'influence directe des institutions étatiques tant algériennes que marocaines. Elle connaîtra des changements importants à la suite de l'intervention de celles-ci : elles ne peuvent donc échapper à son influence idéologique. La standardisation du berbère se trouve ainsi orientée en fonction de la politique linguistique des deux

États et de leurs attitudes envers le berbère. Cela se traduit dans les études berbères par l'apparition – ou la réactualisation – de nouvelles thèses concernant l'aménagement du berbère, notamment la gestion de sa fragmentation dialectale, constituant à la fois l'obstacle et l'enjeu majeurs pour sa normalisation.

Nous nous intéressons dans cet article aux différentes pratiques développées dans le domaine de l'aménagement du berbère. Il sera question d'étudier les thèses émanant des berbérisants ayant assumé et assuré cette tâche avant l'intervention de l'État algérien et marocain et celles émanant des linguistes travaillant dans des institutions officielles d'aménagement.

I. Berbérisants maghrébins et aménagement extra-institutionnel

Les premiers berbérisants

La berbérologie est née durant la colonisation européenne de l'Afrique du Nord, ou plus précisément entre la deuxième moitié du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. Les études berbères étaient menées, au départ, uniquement par des Européens. Par la suite, la scolarisation des autochtones dans l'École coloniale donnera naissance à une nouvelle élite locale de formation française, essentiellement kabyle. Un bon nombre d'entre elle, des instituteurs notamment comme Boulifa, Abès, Cid Kaoui..., sera intéressé par l'étude des traditions et de la langue ancestrales.

Ils représentent donc les premiers berbérisants maghrébins. Leur regard sur le berbère et sa diversité dialectale était assez homogène et convergent, considérant qu'il existe une seule et unique langue. Bien que constitué d'un ensemble de variétés locales (kabyle, chleuh, touareg,...), la thèse de l'unité du berbère est très généralement admise, particulièrement en Kabylie. Une thèse qui sera reprise dès les années 1920 par une frange kabyle du mouvement national algérien.

Les premières tentatives de modernisation du lexique

Au cours des années 1945-1950, un important corpus de chants patriotiques berbère (kabyle) a été composé par les "berbéro-nationalistes" (*cf.* Achab 2013). La portée de leur œuvre réside dans l'innovation lexicale ; leur action visait, en plus de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, à enrichir et à moderniser le vocabulaire

du berbère en recourant à l'emprunt interne. C'est-à-dire, en puisant dans le lexique des autres variétés du berbère ; une tradition devenue depuis une pratique majeure dans la néologie berbère.

L'héritage de Mouloud Mammeri ou le début d'un véritable aménagement

Les États maghrébins post-indépendants ont adopté une politique d'unilinguisme en faveur d'une arabisation généralisée et d'une répression de tout usage formel du berbère. En dépit de ce contexte défavorable, *« tant en Algérie qu'au Maroc, jusqu'aux années 2000, tout le travail d'intervention sur la langue (fixation et normalisation de la graphie, néologie...) a été mené en dehors de l'université et de la recherche institutionnelle ; ce mouvement d'aménagement linguistique berbère – initialement kabyle – peut être globalement défini comme "autonome", c'est-à-dire extra-institutionnel : il s'est fait en dehors des instances de l'État, et même plutôt contre elles, qui prônaient une toute autre politique linguistique »* (Chaker 2013 : 12). Ce mouvement est composé d'intellectuels : hommes de lettres, artistes, universitaires berbérisants, et d'un tissu associatif très actif.

Mouloud Mammeri peut être considéré comme le précurseur de l'aménagement du berbère, tant son œuvre est décisive. Son apport à l'aménagement de la graphie latine pour la notation du berbère, l'élaboration d'un lexique du berbère moderne, l'*Amawal* (cf. Achab 2013 : 117-150) ; la rédaction de l'opuscule de grammaire de berbère, *Tajerrumt n tmaziyt* (Mammeri 1976), en berbère constituent des œuvres de références, véritables repères.

Sociolinguistique appliquée

Dans cette continuité S. Chaker, un des principaux sociolinguistes berbérisants est le premier à amorcer une réflexion sur l'effort de standardisation du berbère. Réflexion qu'il engage dès 1983 dans son article « De la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère » (1983), suivi,

deux ans après, par un autre article : « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? » (1985).

Il est également l'auteur de la plus ancienne approche universitaire en vue de la définition d'une démarche pour la normalisation du berbère : *la normalisation convergente* (Chaker : 1984 ; 1985 ; 1989) ; cette démarche repose sur le principe de : « *Ni norme pan-berbère, artificielle et mythique, ni multiplication des normes dialectales accusant et figeant la diversité. La voie est étroite certes, mais c'est à cette seule condition que l'unité – dans la diversité – du berbère pourra être préservée et consolidée, et que l'on pourra continuer à parler ' ' d'une langue berbère' ' » (Chaker 1989 : 97).*

Sa thèse préconise l'élaboration d'un standard pour chaque région berbérophone, en privilégiant systématiquement les éléments de convergence. Ce qui aboutirait à l'émergence de « standards régionaux » correspondant aux différents (grands) dialectes parlés (kabyle, chleuh, rifain, chaoui, touareg...).

Le système de notation usuelle du berbère à base latine, d'essence phonologique (et non phonétique), est élaboré selon cette démarche. L'objectif des ateliers qui ont réuni durant les années 1990, berbérissants et écrivains berbères sous la direction de Chaker était de standardiser la notation usuelle du berbère de façon à faire converger, dans la mesure du possible, les différentes variétés du berbère.

II. Reconnaissance du berbère et aménagement dans le cadre de la politique linguistique officielle

Conditions de reconnaissance officielle du berbère

La non reconnaissance du berbère par l'État algérien et l'arabisation généralisée mise en œuvre comme politique linguistique officielle poussa à plusieurs reprises la principale région berbérophone d'Algérie, la Kabylie, à la révolte afin d'obtenir un meilleur statut pour le berbère. À la faveur des événements cycliques que connaît la région, parfois d'une grande violence comme ceux de 2001 (dit

Printemps noir), le pouvoir assouplit sa position vis à vis du berbère. Il n'aurait, sans aucun doute, ni reconnu le berbère ni pris de mesures favorables, sans cette pression permanente de la rue. La relative ouverture des institutions algériennes envers le berbère ne constitue certainement pas un réel changement de politique linguistique malgré l'abandon de l'unilinguisme officiel. Cette reconnaissance du berbère est une réaction directe à la pression sociale et cherche avant tout à calmer le mouvement de revendication berbère.

Au Maroc, malgré une politique linguistique d'arabisation volontariste, la monarchie n'a pas connu des mouvements de contestation populaire de la même envergure que son voisin algérien. Sans doute pour éviter un effet de contagion et une radicalisation de la mouvance berbère marocaine, le Palais a pris plusieurs mesures en faveur du berbère. Au vu de l'importance démographique des berbérophones représentant presque la moitié de la population totale du pays : la reconnaissance du berbère au Maroc est très certainement une mesure préventive destinée à éviter que la situation dégénère.

Aménagement du berbère dans le cadre officiel

Les deux institutions, l'IRCAM et le CNPLET¹, constituent la vitrine de la politique linguistique officielle marocaine et algérienne en ce qui concerne

¹ Les institutions d'aménagement linguistique officielles des deux pays sont :

a) Le HCA, Haut Commissariat à l'Amazighité, institution algérienne rattachée à la présidence de la république. Sa mission est la promotion de la langue berbère en Algérie. Basé à Alger, le HCA a été créé suite au boycott scolaire observé à travers l'ensemble de la Kabylie (1994-1995).

b) L'IRCAM, Institut Royal de la Culture Amazighe, institution de l'État marocain, chargée de la préservation et de la promotion de la culture berbère, basée à Rabat. Il a été fondé par un décret royal du 17 octobre 2001. L'institut dispose de sept centres de recherches : le Centre de l'Aménagement Linguistique, le Centre des Études Anthropologiques et Sociologiques, le Centre des Études Historiques et Environnementales, le Centre de la Recherche Didactique et des Programmes Pédagogiques, le Centre de la Traduction, de la Documentation, de l'Édition et de la

l'aménagement du berbère. Les thèses défendues par les linguistes désignés comme dirigeants des deux institutions, respectivement A. Boukous et A. Dourari, constitueront pour nous une source bibliographique nous permettant de cerner le sens de ces choix officiels.

Au terme d'une observation des deux institutions et de la lecture des écrits des deux linguistes, nous avons tenté d'identifier les principaux traits des thèses défendues. Elles sont dans une certaine mesure, à la fois proches de la politique linguistique officielle, et en même temps elles constituent une démarche nouvelle dans l'aménagement du berbère, se démarquant de la tradition antérieure de normalisation autonome du berbère. Cette normalisation était, rappelons-le, extra-institutionnelle et favorable à une certaine convergence entre les différents dialectes berbères.

Rejet de la territorialisation du berbère

Autant pour Boukous (2013) que pour Dourari (2011 ; 2013), l'aménagement du berbère ne peut être conçu en dehors des frontières de l'État-Nation (algérien pour Dourari et marocain pour Boukous) héritées de la période coloniale. L'un comme l'autre n'accepte pas un aménagement autonome de chaque dialecte, basé sur la dimension géographique de chaque variété, ni un aménagement qui prendrait en compte le caractère transfrontalier de la langue et de la question berbère. La proximité des différentes variétés ne relève pourtant pas de la géographie ni des frontières étatiques : le rifain du nord marocain est plus proche du nefoussi libyen que du chleuh marocain (Basset 1957).

Communication, le Centre des Études Informatiques, des Systèmes d'Information et de Communication, le Centre des Études Artistiques, des Expressions Littéraires et de la Production Audiovisuelle.

c) Le CNPLET, Centre National Pédagogique et Linguistique pour l'Enseignement de Tamazight, créée par décret exécutif en décembre 2003. Le centre est un établissement public sous la tutelle de ministère de l'Éducation nationale algérien. Il a pour objectif de fournir l'encadrement didactique et pédagogique à l'enseignement du berbère dans le système éducatif algérien.

C'est pourtant ce caractère transfrontalier de la revendication et de la militance berbère qui a imposé la reconnaissance officielle de cette langue, ce qui a conduit les États concernés à mettre en place des structures comme l'IRCAM et le CNPLET.

Or, les deux linguistes responsables de ces institutions sont d'accord quant à l'impossibilité de toute approche pan-berbère dans l'aménagement de cette langue. Une telle démarche est très vite qualifiée d'utopique, sans qu'elle soit sérieusement discutée (*cf.* Boukous 2013 et Dourari 2013).

Si la pratique dominante dans l'aménagement autonome du berbère est « la normalisation convergente » – ce qui constitue une voie médiane entre les deux approches : celle de l'aménagement autonome de chaque dialecte et celle de l'approche pan-berbère – les institutions officielles quant à elles, notamment celles de la monarchie marocaine, optent pour un aménagement *national* du berbère. Ainsi l'IRCAM invente un nouveau concept : « *l'Amazigh standard marocain* » et œuvre depuis quelques années à la création d'une nouvelle norme linguistique berbère, sans ancrage territorial.

Un aménagement sans normalisation

L'option des acteurs officiels de la politique linguistique algérienne et marocaine, occultant l'ancrage géographique du berbère, constitue un sérieux blocage pour la normalisation du berbère. Le berbère n'aurait donc pas son propre territoire avec sa propre langue, condition essentielle pour qu'une norme linguistique puisse occuper toutes les fonctions d'une langue *normale*. D'un autre côté, cela contribue à fragmenter davantage le berbère en empêchant la convergence – quand bien même cela est possible, notamment en ce qui concerne la graphie et la néologie – qui était pourtant bien entamée dans le cadre de la standardisation extra-institutionnelle.

Au lieu d'une normalisation du berbère, lui donnant le statut d'une langue en plein exercice – c'est-à-dire, pouvant assurer toutes les situations de communication – les deux États adoptent une approche de patrimonialisation : le berbère est un patrimoine national (de tous les Algériens sans exception, de tous les Marocains). Ce qui n'est pas en contradiction avec la vision officielle et le statut

réservé au berbère : a une langue du foyer pour les familles déjà berbérophones, les usages formels étant réservés à l'arabe et dans une moindre mesure au français.

C'est à ce niveau que se situe davantage l'opposition entre ce courant des aménageurs officiels et ceux de la première heure. Lesquels en se focalisant sur la nécessité de faire passer le berbère de l'oralité à l'écrit et sur la création d'une terminologie moderne et scientifique (afin d'élargir les champs d'usage du berbère pour conquérir de nouveaux domaines), affichent une réelle volonté de normalisation de la langue. Parce que toutes les langues sont capables d'assurer toutes les situations de communication, y compris le berbère. Une véritable revitalisation d'une langue passe avant tout par l'élargissement des domaines de son usage, sans négliger le domaine familial et informel.

Rupture avec les actions d'aménagement autonome du berbère

« D'aucun, militants bricoleurs en linguistique ou linguistes militants se réclamant d'un certain ésotérisme berbérisant, s'autoproclamant porte-paroles de la communauté mythique, mais soucieux de leur paraître de clercs occupant les devants de la scène, avaient voulu imposer la clôture définitive du débat autour des démarches de la normalisation/ standardisation de tamazight ». (Dourari 2011 : 6).

Derrière ce passage assez virulent du linguiste algérien, n'étant pas lui-même berbérisant ni de formation ni de fonction, et surtout n'ayant eu aucun apport connu sur la standardisation du berbère avant sa nomination à la tête de CNPLET, se cache une critique des choix faits dans le domaine de l'aménagement de la graphie du berbère.

En effet, depuis longtemps, notamment dans les milieux algériens, l'écrasante majorité des berbérisants et des usagers de la langue (écrivains et différents promoteurs de la langue), a opté pour les caractères latins comme alphabet usuel du berbère. Un choix qui va à l'encontre des tenants du discours officiel algérien et du discours pan-arabiste qui voudrait imposer aux berbérophones d'écrire leur langue en alphabet arabe. Dourari, linguiste généraliste et directeur du CNPLET, a à plusieurs reprises après sa nomination tenté de remettre en cause les choix antérieurs.

Cette volonté d'occulter les acquis de la normalisation extra-institutionnelle du berbère est encore plus perceptible dans les institutions de la monarchie marocaine, comme nous pouvons le lire dans Boukous (2013 : 132) : *« le récent passage de l'amazighe à l'écrit a été rendu possible grâce à l'adoption de l'alphabet standard² en tant que graphie officielle. Cet événement marque le début de renouveau de la langue et de la culture amazighes en les faisant accéder, encore modestement certes, au club des langues et des cultures écrites »*. Or, dans la réalité, la production littéraire et scientifique en berbère est bien antérieure à la création de l'IRCAM. L'usage de la graphie officielle, en dehors des éditions de cette institution, reste très faible en comparaison avec l'alphabet latin, y compris au Maroc. Quant à *« l'adoption des « néo-tifinagh » pour la graphie usuelle au Maroc, on constate que l'institution publique n'a fait que reprendre une option initiée depuis 1970 par la militance berbère radicale (kabyle)... L'IRCAM a ainsi sanctifié et « marocanisé » un usage militant kabyle – tout en se gardant bien d'afficher clairement cette filiation, parfaitement documentée »* (Chaker 2013 : 6).

Conclusion

Il semble que les deux États, algérien et marocain, à travers leur intervention dans l'aménagement du berbère, visent plus la normalisation de leur relation avec les régions berbérophones et la mouvance revendicative ethno-linguistique berbère qu'une volonté de normalisation de la langue. Il s'agit, en réalité, comme le signale justement Chaker (2013 : 13) - en s'appuyant sur des linguistes berbérisant (et même parfois non spécialiste du domaine du berbère comme A. Dourari) - de *« reprendre à la société civile, pour neutraliser, le champ de berbère qui jusque-là avait largement, sinon totalement, échappé à l'appareil de l'État ; et bien sûr, l'intégrer dans des espaces et institutions nationaux, à priori parfaitement*

² Les Tifinagh-IRCAM.

contrôlés, pour briser les solidarités et le travail de convergence trans-étatique, porteur d'une autre légitimité que celle des États-Nations ».

Tel est le véritable changement sur le plan de l'aménagement linguistique du berbère que nous pouvons illustrer au travers, non seulement le discours officiel, mais aussi les différentes thèses soutenues par un certain nombre de linguistes berbérisants travaillant dans le cadre d'institutions officielles (*i.e.* patrimonialisation de la langue, imposition d'un alphabet contre la volonté des usagers, élaboration d'un standard national artificiel...). Lesquelles institutions n'arrivent ni à influencer suffisamment sur le processus de standardisation du berbère, ni à en finir avec la dynamique de normalisation autonome extra-institutionnelle, tandis que les options de celle-ci restent les plus influents, notamment à travers la pérennité de l'usage de la graphie latine, la tendance à l'élaboration d'un standard pour chaque dialecte (au lieu d'un standard « national ») et l'emprunt inter-dialectal transfrontalier, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHAB R., 2013 – *La néologie lexicale berbère de 1945 à nos jours*. Ed. Achab, Tizi Ouzou.:
- ACHAB R., CHAKER S., & NAIT-ZERRAD K., 1998 – (coordination et synthèse). *Aménagement linguistique de la langue berbère*. Document de synthèse de l'atelier organisé du 5 octobre 1998 au Centre de Recherches Berbère, INALCO, Paris. Récupéré le 02 mars 2013 sur [www.inalco.fr/crb/docs_pdf/amenage1998.pdf].
- BASSET A., 1957 – *Articles de dialectologie berbère*. Paris : Klincksieck.
- BOUKOUS A., 1995 – *Société, langues et cultures au Maroc*. Rabat : Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines.
- BOUKOUS A., 1999 – *Dominance et différence. Essais sur les enjeux symboliques au Maroc*. Ed. Le fennec, Casablanca

- BOUKOUS A., 2013 – *Revitalisation de la langue amazighe : défis, enjeux et stratégies*. Rabat : Publications de l'IRCAM.
- CHAKER S., 1983 – De la linguistique descriptive à la linguistique appliquée : un tournant dans le domaine berbère, *Tafsut, série "Etudes et débats, Tizi-Ouzou, n°1*, 57-63.
- CHAKER S., 1985 – La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? *Tafsut, série "Etudes et débats", Tizi-Ouzou*.
- CHAKER S., 1989 – *Berbères Aujourd'hui*. Paris : L'harmattan.
- CHAKER S., 2013 – Préface à Achab, R. *La néologie lexicale berbère de 1945 à nos jours*. Tizi Ouzou : Achab.
- COLONNA R., 2013 – Les paradoxes de la domination linguistique : la diglossie en questions. Paris : L'Harmattan.
- DOURARI A., 1993 – *Dialogue entre le Maghreb et le Machreq, le discours idéologique arabe contemporain*. Thèse de doctorat non publiée. Université de la Sorbonne nouvelle. Paris.
- DOURARI A., 2004 – *Les Malaises de la société algérienne, crise de langues et crise d'identité*. Alger : Casbah.
- DOURARI A., (Ed.), 2011 – *Tamazight dans le système éducatif algérien : problématique d'aménagement*. Alger : ENAG.
- DOURARI A., 2013 (novembre) – *Création néologique et marché linguistique en Algérie*. Communication au colloque annuel organisé par le CNPLET en partenariat avec le Laboratoire Paragraphe (Université Paris 8 & Université Cergy-Pontoise) sur la néologie, les corpus informatisés et les processus d'élaboration des langues de moindre diffusion. Ghardaïa. Consulté le 15 /01/2014 sur : [<http://www.cnplet.net/index.php>].
- LAFONT R., 1997 – *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*. Paris : L'Harmattan.
- MAMMERI M., 1976 – *Tajerrumt n tmazight (tantala taqbaylit)*. Paris : Maspéro.
- POUESSEL S., 2000 – *Les identités amazighes au Maroc*. Paris : Non lieu.

SITOGRAFIE

HCA : [<http://hca-dz.org>]

IRCAM : [<http://www.ircam.ma>]

CNPLET : [<http://www.cnplet.net>]